



# LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

## Comité technique du 22 juin 2022

### Déclaration générale

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les élus, Monsieur le Directeur Général des Services, cher.e.s collègues.

La FSU ne fera qu'une déclaration générale afin de pas alourdir ce Comité technique et nous permettre un temps d'échange suffisant sur le dossier annonçant les grands principes de la réorganisation métropolitaine.

Précisons en premier lieu qu'il ne nous a pas été transmis et que nous devrions le trouver « sur table » !

I/ Mais précisément que se passe-t-il véritablement avec **l'organisation déconcentrée** que la métropole doit mettre en place au 1er juillet ? En retour que dit-on aux agents ? Que contient le rapport que vous nous soumettez ?

Nous avons retenu Monsieur le Président que l'organisation se mettrait en place progressivement jusqu'à décembre, que chaque agent dont les missions seraient supprimées serait accompagné dans son reclassement en considérant ses acquis financiers, son secteur géographique d'activité et son niveau d'emploi.

Aujourd'hui à 8 jours de la date concernée quel est l'état, quel est le bilan, combien d'agents sont concernés, comment sont-ils accompagnés ? Nous vous demandons un bilan complet afin que les agents sachent ce qui se passe véritablement.

Les remontées font état une grande précipitation et de mobilités imposées : qu'en est-il véritablement ?

De plus aucun document écrit semble-t-il n'est délivré aux agents qui dès lors ne connaissent ni leurs droits ni le cadre véritable dans lequel ils sont traités !

II/ où en sont les **transferts des compétences** aux communes, particulièrement le premier d'entre eux, la voirie, et surtout qu'en sera-t-il des personnels concernés ?

Le savez-vous vous-même ?

En réalité les agents de la voirie, de la propreté, des équipements culturels socioculturels et sportifs ne comprennent pas le transfert des personnels :

- Dans quel cadre travailleront-ils ?
- Quelle sera l'organisation, quelles seront les conditions de travail ?
- Leurs droits salariaux et sociaux seront-ils préservés ?
- Quels déroulements de carrière ?

Nous demandons :

- La tenue d'une conférence sociale regroupant l'ensemble des parties prenantes
- La restitution des réflexions et actions en cours concernant l'organisation des compétences de la métropole et de ses communes membres
- L'association de l'État aux démarches et processus en cours, s'agissant de la mise en œuvre d'une loi

III/ Nous souhaiterions également revenir sur la **modification de badgeage** concernant la pause méridienne survenue le jeudi 16 juin 2022 sans que les agents ne soient prévenus ni que les organisations syndicales soient consultées au préalable.

La mise en place de ce changement a surpris tous les utilisateurs et soulève des interrogations sur la confiance de l'administration envers ses agents et ses partenaires sociaux.

Même si ce nouveau paramétrage se révèle conforme aux principes réglementaires, il n'en demeure pas moins que les règles contenues dans l'article C6 alinéa 1 et 3 sont techniquement détruites par le forçage technique de l'outil de badgeage.

Le règlement intérieur devant être modifié et donc discuté préalablement, nous demandons expressément le retour à l'état antérieur du dispositif afin qu'il soit examiné en comité technique avant d'être appliqué.

IV/ Pour conclure, nous souhaiterions porter à votre connaissance, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services les difficultés que rencontrent les agents devant circuler en scooter comme ceux de la cellule des contrôleurs de tranchés.

Il s'avère que ces personnels manquent de matériel adapté pour accomplir leurs missions dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

La première protection est le port des gants indispensables (et que la loi rend obligatoire) car les mains sont l'une des parties les plus fragiles du corps, la plus exposée mais aussi l'une des plus difficiles à soigner.

La métropole a donc fourni une paire de gant mi-saison molletonnée aux agents.

La difficulté est qu'en hiver, ils ne sont pas assez chauds, donc les conducteurs s'achètent des sous gants pour réussir à conduire sous l'emprise du froid.

A Contrario l'été c'est presque impossible de conduire avec des gants qui sont molletonnés.

La FSU a multiplié depuis 2019 auprès du CHSCT, des Directions, des DGA, des relations sociales plusieurs fois cette problématique pour finir il y a un an par le CT.

La seule réponse que nous avons obtenue lors de toutes ses interpellations est : « le marché actuel de fourniture d'équipements pour véhicules deux roues ne prévoit qu'un seul type de gants. C'est pourquoi il a été choisi un type de gants « mi-saison » afin de pouvoir équiper les agents au mieux toute l'année ».

La FSU en désespoir de cause a décidé d'acheter une paire de gant d'été homologué à chaque agent afin que nos collègues puissent accomplir leur mission dans de bonnes conditions.

Ne voyez surtout pas au travers de cette déclaration la volonté de blâmer nos différents interlocuteurs et collègues, ils ont fait de leur mieux.

Ce qui est dommage c'est l'incompréhension des agents concernés face à leur problèmes du quotidien et l'inertie de notre établissement public à le résoudre.

Merci de votre attention.